

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 juin 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 juin 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 juin 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**compte de gestion, compte administratif 2023 - budget Musée Maurice Denis**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2018-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7294.1 du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du Musée Départemental Maurice Denis ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7458.1 du 30 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du Musée Départemental Maurice Denis ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe du Musée Départemental Maurice Denis, présenté par Madame le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le compte de gestion 2023 du budget annexe du Musée Départemental Maurice Denis présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

Dit que les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Musée Départemental Maurice Denis sont arrêtés ainsi qu'il suit :

**Résultats
MMD**

Fonctionnement en € :

Dépenses :

Prévus : 1 705 750,00

Réalisées : 1 502 237,56

Dont dépenses rattachées : 49 367,28

Recettes :

Prévus : 1 705 750,00

Réalisées : 1 502 237,56

Dont recettes rattachées : 0,00

Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement : 0,00

Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 : 0,00

Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement : 0,00

Investissement en € :

Dépenses :

Prévus : 169 559,43

Réalisées : 0,00

Recettes :

Prévus : 169 559,43

Réalisées : 57 771,81

Dont affectation du résultat:

Résultats d'exécution 2023 en investissement : 57 771,81

Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 : -111 559,43

Résultats de l'exercice 2023 en investissement : -53 787,62

Résultat de l'exercice 2023 global en € : -53 787,62

Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 en € : 0,00

Résultats définitifs 2023 en € : -53 787,62

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 juin 2024**compte de gestion, compte administratif 2023 - budget Musée Maurice Denis**

Délibération

Président de la séance : Pierre Fond

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Absent excusé : Olivier De la Faire.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 24 juin 2024

Transmission préfecture le : 24 juin 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20240621-lmc1149800-BF-1-1

Du : 24 juin 2024

Délibération exécutoire le : 24 juin 2024